



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-PA/A/1/1/Add.1
9 septembre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL AFRICAIN SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À CETTE FIN

Grand Bassam, Côte d'Ivoire, 6-9 octobre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. Au premier paragraphe du préambule de la décision IX/18 A – examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, la Conférence des Parties s'est réjouie des progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale, y compris l'utilisation de mécanismes de consultation et de participation avec tous les partenaires et a noté que de nouveaux efforts devront être déployés pour atteindre les objectifs de 2010 et de 2012 visant respectivement les aires terrestres et les aires marines protégées, ainsi que les autres objectifs énoncés dans le programme de travail. Au paragraphe 15 de la décision IX/18 A, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer des ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités et les progrès accomplis concernant le programme de travail sur les aires protégées. Au paragraphe 25 de cette même décision, la Conférence des Parties, décidant du mécanisme de préparation de son examen approfondi à la dixième réunion de la Conférence des Parties, a prié le Secrétaire exécutif de préparer un examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées, à partir notamment de l'information figurant dans les quatrièmes rapports nationaux, des bases de données mondiales et régionales pertinentes et des résultats des ateliers régionaux et sous-régionaux mentionnés ci-dessus et de proposer des moyens de renforcer la mise en œuvre du programme de travail, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2. En conséquence, le Secrétaire exécutif, avec la généreuse assistance financière de la Commission européenne, des gouvernements de la Belgique, du Canada et de la République tchèque et en collaboration avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le Consortium d'amis du programme de travail sur les aires protégées, organise un atelier régional africain sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et le renforcement des capacités à cette fin, qui aura lieu du 6 au 9 octobre 2009 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

3. Les objectifs de cet atelier sont les suivants : i) renforcer les compétences et les connaissances des fonctionnaires des aires protégées et des autres responsables de la mise en œuvre du programme de

travail grâce à l'échange d'expériences, au partage d'outils, des ressources disponibles et au renforcement des capacités dans deux domaines du programme de travail sur les aires protégées : a) l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes; et b) la gouvernance; ii) examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées au niveau sous-régional et régional, y compris l'identification des contraintes et des possibilités de promouvoir sa mise en œuvre; et iii) les apports à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui aura lieu en mai 2010, sur l'examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées, notamment les moyens de consolider le programme de travail sur les aires protégées et la mise en œuvre après 2010.

4. Une liste des documents destinés à la réunion est présentée à l'annexe I.
5. Le Secrétariat publie à l'intention des participants une note d'information qui contient les détails logistiques de la réunion, dont les renseignements sur les voyages, les formalités de visa, l'hébergement et autres questions. Cet atelier se déroulera en anglais, avec traduction simultanée en français.
6. L'inscription des participants commencera à 8 h 30, le mardi 6 octobre 2009.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

7. Un représentant du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique ouvrira la réunion à 9 heures, le mardi 6 octobre 2009. Un représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire accueillera également les participants.
8. Après une brève présentation des participants par eux-mêmes, l'atelier élira son président sur la base des propositions faites par les participants. Ceux-ci seront alors invités à examiner l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WS-PA/A/1/1), à l'adopter avec amendements, s'il y a lieu, et à examiner l'organisation proposée des travaux de la réunion qui figure à l'annexe II ci-dessous.
9. Pour compléter l'examen de l'organisation des travaux et donner le ton à la réunion, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique décrira l'objet et les résultats escomptés de l'atelier. Celui-ci sera articulé autour d'un programme d'apprentissage pratique destiné à aborder des questions déterminantes spécialement formulées au cours de séances techniques.

POINT 2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR i) L'INTÉGRATION DES AIRES PROTÉGÉES DANS LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PLUS VASTES; ET ii) LA GOUVERNANCE

10. Au titre de ce point, l'atelier offrira des outils et une formation pratiques sur deux thèmes : i) l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes; et ii) la gouvernance. Chaque thème est structuré de la façon suivante : i) introduction générale, examen des outils et des mesures déterminantes et revue de l'état de la mise en œuvre; ii) études de cas particulières aux pays; et iii) division en groupes de travail subsidiaires nationaux pour des séances interactives destinées à l'échange d'idées et à la préparation de futurs plans de travail adaptés aux pays, dont des stratégies nationales pour traiter des questions clés. Lors des séances interactives, des questions clés spécialement formulées seront posées aux participants pour chaque sujet. Ces questions sont destinées à produire une description de l'état actuel et un futur plan d'action. Un rapporteur de chaque groupe de travail national présentera les résultats des séances interactives à la plénière.
11. Le but 1.2 du programme de travail sur les aires protégées demande expressément l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction des écosystèmes. Lors de son examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, la Conférence des Parties a reconnu, dans la décision VIII/24 qu'il y avait des lacunes dans la

mise en œuvre du but 1.2 dans les pays en développement, en raison d'obstacles au renforcement des capacités. Au paragraphe 4 a) de la décision IX/18 A, la Conférence des Parties a invité les Parties à promouvoir l'application d'outils et de politiques appropriés, y compris, selon qu'il convient, une planification intégrée dans l'espace, de manière que les aires protégées soient mieux insérées dans les paysages marins ou terrestres qui les entourent et les secteurs et plans pertinents, visant notamment l'élimination de la pauvreté. Le Secrétariat a élaboré un guide qui vise à surmonter les obstacles au renforcement des capacités et à promouvoir l'application d'outils et de mesures appropriés pour l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes. Des exemplaires imprimés de ce guide seront mis à la disposition des participants à l'atelier. La séance de renforcement des capacités sur ce sujet suivra la structure décrite dans le guide.

12. L'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées préconise diverses mesures relatives à la gouvernance des aires protégées, notamment assurer la participation des communautés autochtones et locales et des autres parties prenantes, prendre des mesures visant à assurer le partage équitable des avantages, le respect des droits et la reconnaissance des responsabilités des communautés autochtones et locales et la promotion d'un large éventail d'options de gouvernance. Lors de son examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, dans la décision IX/18, la Conférence des Parties a invité les Parties à accorder une attention particulière à la mise en œuvre de l'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées, à diversifier et renforcer les modalités de gouvernance des aires protégées et à reconnaître la contribution des aires protégées cogérées, des aires protégées privées et des aires protégées dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales au sein du système national d'aires protégées. La séance de renforcement des capacités sur ce sujet fournira un cadre à l'évaluation de la mise en œuvre de ces éléments et donnera aux pays la possibilité d'exposer des moyens novateurs et de produire un plan général de mise en œuvre plus poussée.

13. Les participants recevront un CD-ROM de tous les exposés et documents de l'atelier sur les deux thèmes, y compris des informations sur les mesures critiques, les outils, les ressources disponibles, ainsi que des études de cas et des liens Internet à des ressources et des outils en ligne.

POINT 3. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES AU NIVEAU NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET REGIONAL EN VUE DE L'EXAMEN APPROFONDI

14. Au paragraphe 1 de la décision IX/18 A, la Conférence des Parties a reconnu que le volume limité d'informations continue d'être l'une des principales difficultés de l'examen. Au paragraphe 25 de la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer un examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées, à partir notamment de l'information figurant dans les quatrièmes rapports nationaux, des bases de données mondiales et régionales pertinentes et des résultats des ateliers régionaux et sous-régionaux et de proposer des moyens de renforcer la mise en œuvre du programme de travail, pour examen par l'Organe subsidiaire avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Ainsi, au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à décrire l'état de la mise en œuvre du programme de travail dans leur pays en mettant en relief les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de chaque but, ainsi que les problèmes et contraintes.

15. En se fondant sur l'appendice 3 de la section II de 65 quatrièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique et les informations mondiales et régionales disponibles, le Secrétariat de la Convention a élaboré un rapport sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des buts du programme de travail sur les aires protégées. Les progrès accomplis vers chaque but sont décrits en utilisant une échelle d'évaluation à cinq niveaux : ♦ très peu de progrès; ♦♦ certains progrès; ♦♦♦ assez bons progrès; ♦♦♦♦ bon progrès; ♦♦♦♦♦ excellents progrès. Ce document sera mis à la disposition des participants à titre de document d'information. Le Secrétariat présentera un exposé sur les progrès accomplis à l'échelon mondial au titre de ce point. En outre, en application du paragraphe 10 de la décision IX/18 A, le Secrétariat a préparé, en consultation avec le Centre mondial de surveillance pour

/...

la conservation du PNUE, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres organisations, un formulaire simple en vue de la rationalisation et normalisation de la présentation des rapports. Ce formulaire sera distribué aux participants à l'atelier afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre du programme de travail dans leur pays. Les participants sont aussi invités à fournir au moins une étude de cas ou meilleur exemple de leur mise en œuvre d'un des buts du programme de travail sur les aires protégées et à partager leurs expériences

16. Au sein des groupes de travail subsidiaires, les participants évalueront les progrès accomplis dans la réalisation de chaque but du programme de travail sur les aires protégées au niveau national et sous-régional, identifieront les lacunes dans la mise en œuvre à ce jour, les principaux obstacles et défis, les priorités et les prochaines mesures que chaque pays devra prendre. Un rapporteur de chaque groupe de travail national présentera les résultats des séances interactives à la plénière.

POINT 4. APPORTS A LA QUATORZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES, QUI AURA LIEU EN MAI 2010, SUR L'EXAMEN APPROFONDI DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES.

17. Dans le paragraphe 24 de la décision IX/18 A, la Conférence des Parties a invité l'UICN à contribuer au processus d'examen du programme de travail sur les aires protégées et aux moyens de renforcer les capacités visant sa mise en œuvre. En conséquence, l'UICN, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, organise un atelier international sur l'île Jeju, en Corée du Sud, sur l'avenir du programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique. Les conclusions de cette réunion seront transmises aux participants à l'atelier.

18. Au titre de ce point et en s'appuyant sur les exposés faits au titre du point 3 de l'ordre du jour et les conclusions de l'atelier de Jeju, les participants sont invités à étudier et élaborer, à l'échelon régional, les contributions qu'ils souhaitent présenter à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et les résultats qu'ils escomptent obtenir de ce dernier et de la Conférence des Parties sur le plan du renforcement de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et son avenir au-delà de 2010.

POINT 5. QUESTIONS DIVERSES

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront soulever d'autres questions.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

20. L'atelier sera invité à examiner et adopter son rapport en se fondant sur le projet de rapport élaboré et présenté par le président.

21. La réunion devrait être close le vendredi 9 octobre 2009 à 17 heures.

Annexe I

**LISTE DES DOCUMENTS DESTINÉS À L'ATELIER RÉGIONAL AFRICAIN SUR
L'EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À CETTE FIN**

Documents officiels

Cote

Titre

UNEP/CBD/WS-PA/A/1/1

Ordre du jour provisoire

UNEP/CBD/WS-PA/A/1/1/Add.1

Ordre du jour provisoire annoté

Outils, ressources et documents d'information

Série technique No. 18 de la CDB: *Towards Effective Protected Area Systems. An Action Guide to Implement the Convention on Biological Diversity Programme of Work on Protected Areas*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-18.pdf>

Série technique No. 15 de la CDB : *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Area Sites and Networks.*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-15.pdf>

Décision IX/18 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, sur les aires protégées

<http://www.cbd.int/decisions/?m=COP-09&id=11661&lg=0>

Décision IX/20 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, sur la diversité biologique marine et côtière

Global progress in achieving the goals of the programme of work on protected areas

<http://www.cbd.int/doc/>

Making Protected Areas Relevant: A guide to integrating protected areas within wider landscapes, seascapes and sectoral plans and strategies

<http://www.cbd.int/doc/>

Note d'information sur la gouvernance

http://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_of_protected_areas_for_cbd_pow_briefing_note_08_1.pdf

Note d'information sur les aires dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales

http://cmsdata.iucn.org/downloads/ceesp_briefing_note_9_iccas.pdf

IUCN categories and governance guidelines (lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN (chapitre sur la gouvernance, pp. 25-32)

<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016.pdf>

/...

Annexe II

ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

	MARDI 6 OCTOBRE 2009
9 h – 10 h	<p>Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et questions d'organisation</p> <p>Allocution de bienvenue du représentant du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et du représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire</p>
	Point 2. Renforcement des capacités pour : i) l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et ii) la gouvernance
10 h – 10 h 45	<p>Intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes</p> <p>Démarrage</p> <p>a) Exposé couvrant les aspects du démarrage (y compris les comités multi-consultatifs, vue d'ensemble des mesures, rapport avec d'autres évaluations, bien-fondé, éléments du succès) (15 min + 10 min Q&R)</p> <p>b) Etude de cas régionale I sur le démarrage : (10 min)</p> <p>c) Etude de cas régionale II sur le démarrage : (10 min)</p>
10 h 45 – 11 h	<i>Pause café</i>
11 h – 11 h 45	<p>Evaluation du contexte plus large</p> <p>a) Exposé sur les moyens d'incorporer des éléments relatifs aux lacunes écologiques, à la gouvernance des aires protégées et l'efficacité de la gestion des aires protégées dans le processus d'intégration, couloirs, autres zones de conservation (20 min + 10 min Q&R)</p> <p>b) Etude de cas régionale I sur l'évaluation du contexte écologique et de protection (15 min)</p> <p>c) Etude de cas régionale II sur l'évaluation du contexte écologique et de protection (15 min)</p>
11 h 45 – 12 h 30	<p>Elaboration et mise en œuvre de stratégies</p> <p>a) Exposé sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, y compris l'éventail de stratégies adoptées, les questions relatives à la mise en œuvre, l'intégration (15 + 10 min Q&R)</p> <p>b) Etude de cas régionale I sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, l'intégration (10 min)</p> <p>c) Etude de cas régionale II sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, l'intégration (10 min)</p>
–12 h 30 p.m. – 13 h 30	<i>Déjeuner</i>
13 h :30 – 15 h 30 p.m.	Division en groupes de travail subsidiaires pour échanger des idées et élaborer des futurs plans de travail adaptés aux pays pour l'intégration des aires protégées

/...

	(prochaines mesures nationales et considération de mesures régionales).
15 h 30 – 15 h 45	<i>Pause café</i>
15 h 45 – 17 h	Présentation d'un résumé à la plénière par le rapporteur de chaque groupe national
	MERCREDI 7 OCTOBRE 2009
8 h 30 – 8 h 45	Tour d'horizon des débats de la veille et ordre du jour
	Point 2. Renforcement des capacités pour : i) l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et ii) la gouvernance Gouvernance
8 h 45 – 9 h 30	Introduction, examen des outils et des mesures déterminantes
9 h 30 – 10 h	Présentation d'études de cas particulières aux pays
10 h – 10 h 15	<i>Pause café</i>
10 h 15 – 11 h 45	Division en groupes de travail subsidiaires pour échanger des idées et élaborer des futurs plans de travail adaptés aux pays pour l'intégration des aires protégées (prochaines mesures nationales et considération de mesures régionales).
11 h 45 – 12 h 30	Présentation d'un résumé à la plénière par le rapporteur de chaque groupe national
12 h 30 – 13 h 30	<i>Déjeuner</i>
.	Point 3 : Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail au niveau national en vue de l'examen approfondi
13 h 30 – 14 h 30	Exposés sur les projets accomplis à l'échelle mondiale; formulaire de rapport, page Web du programme de travail sur les aires protégées
14 h 30 – 17 h	Groupes de travail subsidiaires nationaux : évaluation complète des progrès accomplis au titre de chaque but et identification des progrès accomplis au niveau sous-régional
	JEUDI 8 OCTOBRE
8 h 30 – 8 h 45	Tour d'horizon des débats de la veille et ordre du jour
	Point 3 : Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail au niveau national en vue de l'examen approfondi (<i>suite</i>)
8 h 45 – 9 h 15	Présentation d'un résumé des résultats de l'exercice de la veille sur la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées au niveau sous-régional
9 h 15 – 10 h 30	Groupes de travail subsidiaires nationaux : examen des principales lacunes dans la mise en œuvre ; principaux obstacles, défis, besoins ; priorités et prochaines mesures destinées à renforcer la mise en œuvre
10 h 30 – 10 h 45	<i>Pause café</i>
10 h 45 – 11 h 30	Groupes de travail subsidiaires nationaux : examen des principales lacunes dans la mise en œuvre ; principaux obstacles, défis, besoins ; priorités et prochaines mesures destinées à renforcer la mise en œuvre (<i>suite</i>)
11 h 30 - 12 h 30	Présentation d'un résumé à la plénière par le rapporteur de chaque groupe de

	travail national
12 h 30 – 13 h 30	<i>Déjeuner</i>
	Point 4 : Apports à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui aura lieu en mai 2010, sur l'examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées.
13 h 30 – 14 h 30	Exposé sur les conclusions de l'atelier de Jeju sur l'avenir du programme de travail sur les aires protégées
14 h 30 – 17 h	Groupes de travail subsidiaires nationaux : examen des conclusions de l'atelier de Jeju par rapport à leurs discussions et conclusions au titre du point 3 de l'ordre du jour ; identification des lacunes et des modifications et révisions nécessaires.
	VENDREDI 9 OCTOBRE
8 h 30 – 8 h 45	Tour d'horizon des débats de la veille et ordre du jour
	Point 4 : Apports à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui aura lieu en mai 2010, sur l'examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées. (suite)
8 h 45 – 10 h 30	Groupes de travail subsidiaires nationaux : examen des conclusions de l'atelier de Jeju par rapport à leurs discussions et conclusions au titre du point 3 de l'ordre du jour ; identification des lacunes et des modifications et révisions nécessaires.
9 h 45 – 10 h 30	Discussion ouverte sur l'avenir du programme de travail sur les aires protégées et les moyens de consolider sa mise en œuvre
10 h 30 – 10 h 45	<i>Pause café</i>
10 h 45 – 12 h 30	Présentation d'un résumé à la plénière par le rapporteur de chaque groupe de travail national sur les résultats des délibérations du groupe au titre du point 4 de l'ordre du jour et discussion ouverte
12 h 00 – 11 h 30	<i>Déjeuner</i>
13 h 30 – 16 h	Assemblage de recommandations au titre du point 4
16 h – 17 h	Point 4. Questions diverses Recommandations et récapitulation de l'atelier Point 5. Adoption du rapport et clôture de la réunion.